

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PREX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTIONS ET AVIS.
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 495.

SAMEDI.

5 NOVEMBRE 1831

INTERIEUR.

BRUXELLES, 3 novembre.

Quelques personnes croient voir la prochaine solution de nos affaires dans la nouvelle donnée par l'*Emancipation*, que la Belgique serait reconnue par les grandes puissances, aussitôt qu'elle aurait donné son adhésion aux 24 articles, soit que la Hollande les accepte ou non. Nous aussi, nous voudrions bien que cette nouvelle fût vraie; mais, loin d'être officielle, elle n'est point appuyée jusqu'à présent de la moindre preuve. D'un autre côté, le *Journal d'Anvers*, qui s'est constitué le défenseur de l'œuvre de la conférence, nous assure que nous ne serons reconnus par les cours du Nord, qu'après l'avoir été par Guillaume. Nous concluons de toutes ces assurances que la reconnaissance de Léopold n'est encore rien moins que prochaine: et nous n'avons pas besoin de prémunir le public contre toutes ces assertions vagues et incohérentes, alors que nous ne pouvons plus même nous reposer sur les promesses écrites, signées, garanties, et déclarées irrévocables par les hommes qui président aux destinées de l'Europe. (Journ. des Fland.)

— On lit dans le *Moniteur*:

Le traité que la chambre vient d'accepter est une dette sacrée que la nation ne doit pas oublier. Les fonctionnaires qui, dans les pays cédés, se sont compromis pour la cause de notre révolution, ne cessent point d'être Belges, et comme tels, ils ont droit à toute notre sollicitude fraternelle: le gouvernement ne manquera pas d'aller au-devant des vœux que la nation exprime à cet égard, et nous savons qu'à la chambre des représentants une proposition rédigée dans ce sens doit être présentée. Deux tribunaux, l'un siégeant à Ruremonde, l'autre à Diekirch, seront supprimés: les membres qui les composent retrouveront en Belgique une patrie et les emplois qu'ils seront forcés d'abandonner. Il sera facile de les comprendre dans l'organisation judiciaire, qui va recevoir bientôt son exécution.

— Il est arrivé hier, à Bruges, 1000 hommes du 1^{er} ban de la garde de Courtrai et communes environnantes; on assure qu'ils partent aujourd'hui pour se rendre à Maldegem. (Journal de la Belgique.)

— Les Hollandais s'occupent activement à construire, dans la Flandre zélandaise, des retranchemens et des ouvrages de défense, sous la direction du lieutenant-général de Koek et du général-major Everts; il y a été aussi transporté de Flessingue beaucoup de matériel de guerre. (Gazette van Gend.)

— La haute-cour militaire a cassé le jugement du conseil de guerre du Limbourg, siégeant à Liège, qui condamnait à un an de détention le maréchal-des-logis des lanciers Debay, pour s'être rendu coupable d'insubordination légère envers le général Daine, lors de la retraite de notre armée sur Liège.

— M. Hennequin, gouverneur de la province du Limbourg, vient de transférer ses bureaux de Hasselt à St-Trond. D'autres administrations ont pris aussi des précautions. (Journal de la province de Liège.)

— On lit dans la *Gazette d'Arnheim*, plusieurs articles relatifs à l'expiration de l'armistice; mais tous s'accordent à assurer que les hostilités ne seront pas reprises provisoirement de la part des Hollandais. Le quartier-général du lieutenant-général de Koek, en Zélande, a été transporté à Breskens. Le prince Albert de Prusse est arrivé à La Haye, de retour du quartier-général. On apprend que le fils aîné du prince d'Orange (âgé de 14 ans) est nommé adjudant de son père.

Nous publions ci-dessous les principaux passages de l'adresse des chambres hollandaises en réponse au discours du trône:

« Sire, réunis immédiatement après la clôture de leur dernière session, les états-généraux prient V. M. d'agréer l'hommage de leur respect et de leur inaltérable confiance.

« En jetant, avec V. M., un regard sur les événemens qui viennent de se passer, nous éprouvons diverses sensations. Si d'une part nous envisageons avec fierté le développement des forces réunies de la nation et de son gouvernement, si nous ressentons une vive reconnaissance en songeant aux triomphes que nous devons à ses efforts; d'une autre part nous sommes affligés de voir notre avenir encore voilé de sombres nuages, et nous éprouvons un sentiment pénible en pensant aux nombreux sacrifices que commandent à la nation l'honneur, l'intérêt et l'amour du pays.

« Tous les cœurs néerlandais ont battu d'orgueil, lors de cette glorieuse expédition préparée avec tant de soin, conduite avec tant d'audace, pendant laquelle on vit une armée où sont représentées toutes les classes de la population, s'avancer en triomphe jusqu'au cœur du pays dont une perfide désertion a fait pour nous un ennemi, et qui n'a trouvé de salut que dans l'appui des forces de l'étranger.

« La patrie est reconnaissante de la conduite de ses braves défenseurs; elle est reconnaissante de ces traits d'héroïsme qui lui ont prouvé

que le sang des Nassau coulait encore dans ses veines. La Néerlande contemple avec un légitime orgueil le rang que ces hauts faits lui ont assigné parmi les peuples de l'Europe. Mais elle aurait pu attendre encore davantage de la justice de sa cause, long-temps opprimée et méprisée; elle compte aujourd'hui sur une prompte et entière reconnaissance de ses droits, et sur de justes stipulations relatives à ses intérêts. Oui, sire! ce peuple dont nous sommes fiers d'être les représentans, est encore prêt à faire tous les efforts nécessaires à sa liberté et à son indépendance, et n'a pas d'autre but que d'obtenir une paix honorable. Et nous désirons ardemment que les relations d'amitié établies et entretenues avec d'autres puissances, aient bientôt pour nous des résultats propres à nous faire atteindre ce but. »

Après avoir répondu au discours du trône sur divers points relatifs aux colonies, aux impôts et aux droits de navigation à établir, les états-généraux terminent ainsi leur adresse:

« Une de nos principales occupations dans la présente session, sera la révision devenue si nécessaire des codes et de la loi d'organisation judiciaire... Nous nous acquitterons de cette tâche avec le zèle et l'esoin que le pays est en droit d'exiger de nous. Sire! si la nation ressent vivement le besoin d'une prompte conclusion dans ses affaires extérieures, celui d'une révision de ses institutions politiques, par suite de la séparation de la Belgique, ne se fait pas moins vivement sentir. Ils sont grands, les sacrifices que s'est imposés et s'impose encore volontairement le pays; il aspire aujourd'hui à en recueillir les fruits, et, confiant dans la Providence, il attend ce résultat de la sollicitude de son gouvernement et de tous ceux qui peuvent contribuer à le lui faire obtenir. C'est à ce but que concourent les infatigables efforts de V. M. Satisfaire à cette attente, pour autant qu'il dépendra de nous, voilà notre plus sacré devoir; nous unir étroitement dans cette intention à votre majesté, voilà notre seul but, et voir s'approcher enfin l'époque où notre horizon s'éclaircira, voilà notre plus ardent espoir. »

Après que M. Collet d'Escury eût donné lecture de cette adresse, le roi répondit en substance:

« Qu'il voyait avec plaisir l'union qui règne entre les chambres et le gouvernement, ainsi que les sentiments de patriotisme et de confiance exprimés dans l'adresse;

« Que son cœur sympathisait avec ces sentimens, et qu'il désirait de pouvoir donner une assurance propre à tranquilliser la nation et à lui fournir la certitude de l'accomplissement de ses justes vœux.

« Que l'avenir était cependant encore sombre (dat de toekmost echter nog in het donkere bleef), et qu'ainsi la nation pourrait être appelée à continuer de défendre la liberté, l'indépendance et l'honneur de l'état, ce qui, s'il le faut, aura lieu avec dévouement.

« Que les communications si justement réclamées ne peuvent encore avoir lieu, mais que l'on agira, à cet égard, avec la même confiance qu'auparavant, dès que les circonstances le permettront.

« Qu'il ne perdrait pas de vue la conclusion des affaires intérieures des états; mais que les propositions ne pourront être faites avec fruit sur cet objet que lorsque les affaires extérieures seront terminées. »

NAMUR, 4 novembre.

LA CONFÉRENCE.

L'on dit que la conférence est enfin ostensiblement divisée sur la question belge; l'on assure que la Prusse et la Russie ont déclaré qu'elles ne reconnaîtraient ni le royaume de Belgique ni le roi Léopold; l'Autriche se joindrait à la France et à l'Angleterre pour presser cette reconnaissance. Que la Russie et la Prusse en agissent ainsi, rien n'est plus simple; personne qui a le sens commun ne croira le contraire qu'après bonne et due preuve; ce qu'il y aurait d'étonnant ici, c'est la conduite de l'Autriche, cela n'est guère croyable de la part du cabinet dirigé par le patriarche de la légitimité. Quant à nous, nous n'y croyons pas un mot, c'est encore là une de ces balivernes importantes, un non-sens diplomatique. Besoin n'est de nous étendre longuement pour le prouver. A la conférence, si tant est que l'on y décide quelque chose, les décisions s'y prennent à la majorité des représentans des diverses cours; si donc la France, l'Angleterre et l'Autriche veulent réellement la reconnaissance du roi Léopold, il est reconnu par la conférence, puisqu'elle décide à la majorité. S'il n'en est point ainsi, qu'est-ce que la conférence? que fait-elle? D'après les *on dit*, il paraît cependant que la Prusse et la Russie s'obstinent dans leur refus; dès lors il n'y a réellement plus de conférence; nous parlerions plus vrai en disant qu'il n'y en a jamais eu. Elle n'a jamais rien décidé, elle ne décidera jamais rien, la question n'est pas là. Qu'avait-on besoin, dit Châteaubriand, de ces interminables protocoles, puérils amusemens d'une diplomatie reléguée dans les *olim*? La conférence a pourtant atteint le but que l'on s'était proposé: c'était de gagner le temps nécessaire pour opprimer l'Italie et massacrer la Pologne, et cependant diviser, affaiblir l'esprit national en Belgique et en France. Surtout elle

s'attacha à faire des dupes, afin que les vraies intentions de la sainte-alliance ne fussent connues que lorsque cela lui conviendrait. Alors, et seulement alors se décidera la vraie question, celle de savoir si les Français ont été sages. Cette question, elle ne sera pas décidée à Londres.

IL VAUT MIEUX TARD QUE JAMAIS.

Le *Courrier* de Bruxelles et l'*Indépendant*, viennent de promettre de poursuivre sans ménagement tous les misérables pygmées qui jusqu'à présent s'étaient paisiblement drapés en Atlas. C'est fort bien, il y a long-temps qu'il était de leur devoir d'en agir ainsi, ils ont peut-être pu empêcher ou prévenir les grands maux qui désolent la patrie. En effet, nous n'avons jamais conçu certains ménagemens envers certaines personnes, dont les actes ne sont qu'un assemblage affligeant d'orgueil et de bassesse, de sagacité et de folie, de vérités et de mensonges, de sottises et de mauvaise foi, de bravades et de lâchetés.

Nous sommes bien convaincus que ces deux journaux avaient cru consciencieusement qu'il était de leur devoir d'avoir des égards pour de grandes fautes, parce qu'ils ont pu craindre alors qu'une opposition forte ne nuisit trop au pays. Maintenant que cela n'est plus possible depuis que l'on permet à la conférence de nous faire autant de mal qu'elle juge à propos, les écrivains feront bien de prendre leurs coudes franches pour dire hautement la dure vérité. Est-ce notre faute, peut-on s'en prendre à nous si tant d'hommes se sont brouillés avec la vérité et l'honneur?

Guerre donc à tous les abus, à toutes les injustices, à tout ce qui est contraire aux principes et à l'existence de notre révolution ! Il est temps qu'aucune considération n'arrête plus les journalistes qui veulent la révolution et toutes ses conséquences. Du courage ! et si la Belgique de septembre doit périr ou être quasi-légitimée, soyons du moins ses derniers défenseurs. Mais avec du courage il n'en sera point ainsi ; bientôt la conférence pourra s'apercevoir d'un grand mécompte. Disons aux Belges, disons-le chaque jour, que des misérables les marchandent, les estiment, les troquent, les achètent, au bazar de Londres, comme s'il s'agissait d'un vil troupeau. Encore une fois, du courage, et bientôt les Belges donneront une nouvelle preuve de la vérité de cette pensée de Charles-Quint, qui disait d'eux : *Ce sont de bons sujets, mais de mauvais esclaves*. Rien n'est plus aisé que de gouverner les Belges par le droit et la raison, la chose est impossible par la violence. Le roi et les chambres ont déclaré qu'on leur faisait violence : l'avenir est clair.

On vient de faire à Londres des essais avec une arme nouvellement inventée et qui peut amener une nouvelle époque dans l'art militaire. C'est incontestablement l'arme la plus meurtrière qui ait été proposée jusqu'ici aux gouvernemens. Sa simplicité extraordinaire, la facilité avec laquelle elle peut-être nettoyée, sa force admirable et multiples armes soumises à l'essai étaient :

1) Un pistolet de cavalerie pour défendre les brèches ou pour les combats d'abordage, il peut être chargé et déchargé dix fois par minute, et lance à chaque coup 12 projectiles dans une ligne horizontale de 12 à 18 pieds de divergence et à une distance de 45 à 50 aunes. Un seul homme pourrait tirer 120 balles par minute, il s'en suit que dans le même intervalle 100 hommes en tireraient 12,000, et chacune d'elles produira l'effet d'une balle de pistolet ordinaire. Supposons qu'un escadron de 100 hommes attaquât avec cette arme un escadron ennemi de la même force, que 75 hommes visassent mal et que leur coup ne produisit aucun effet, il resterait encore sur le premier coup 300 balles bien dirigées ; lors même que sur 100 balles une seule atteindrait son but, 10 hommes pourront, dans l'intervalle de dix minutes, en mettre 12,000 hors de combat.

2) Une carabine qui peut être rechargée aussi vite que le pistolet, mais qui, au lieu de 12 balles, en fait partir 16 ; elle est surtout propre aux combats de mer, puisque 50 hommes tirant sur le pont, et 50 autres tirant sur les mâts et les cordages du bâtiment ennemi, y feront pleuvoir en une seule minute une grêle de 60,000 projectiles, le mettront hors de défense, faciliteront ainsi l'abordage et le rendront peu dangereux. M. Wilkinson, célèbre fabricant d'armes à Pall Mall, a dirigé les essais, en présence d'un concours immense de spectateurs ; ils ont réussi au-delà de toute attente. Le pistolet pèse 3 livres et un quart ; l'embouchure en est de forme elliptique, et il se charge facilement par la culasse. Les balles portaient avec une telle violence contre un mur de briques, qu'elles étaient renvoyées à une distance de 30 aunes, c'est-à-dire à beaucoup plus de la moitié de la distance d'où elles avaient été tirées. Il est impossible qu'une armée résiste aux effets d'une arme aussi terrible. Cette invention peut s'appliquer aussi bien aux pièces d'artillerie qu'aux armes à feu de petite dimension. Les autorités militaires feront faire prochainement des essais avec cette arme.

— On écrit d'Ostende, 31 octobre :

Hier, nous avons eu en vue du port deux bâtimens de guerre hollandais ; ils ont disparu dans la nuit d'aujourd'hui, et ont eu le bonheur de ne pas s'avancer à portée de canon de nos batteries, sans cela on les aurait salés d'une bonne manière ; dans la nuit d'aujourd'hui devant le port 11 bâtimens de guerre anglais accompagnés de 5 bâtimens de guerre français se dirigeant sur Flessingue : dans ce moment-ci il y a en vue quelques bâtimens de guerre, on les dit anglais et français : hier à 10 1/2 heures du soir est arrivé un courrier venant de Londres avec des dépêches pour notre gouvernement ; le bateau à vapeur royal de S. M. britannique est parti hier matin pour Flessingue :

il est allé annoncer l'arrivée de l'escadre anglaise et française.

Des cartouches ont été distribuées vendredi dernier à la garde civique.

Hier une rixe a eu lieu entre nos soldats et les matelots du *schooner* anglais qui est entré samedi passé ; des coups de sabre ont été échangés : trois des nôtres ont été blessés, et les anglais en ont eu cinq : on ignore la cause de ce fâcheux événement.

Ce *schooner* se dispose à partir ; on le dit porteur de dépêches de notre gouvernement pour Londres ; il est armé de 16 pièces de canon et a 100 hommes d'équipage.

Les gazettes allemandes font la remarque que, le jour de la prise désastreuse de Varsovie, le clocher d'une église de Glogau, en Prusse, s'est écroulé, ainsi que le beffroi de l'hôtel-de-ville à Landshul, et la chapelle de Sainte-Anne sur les monts des Géans, en Silésie.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 2 novembre.

PEUR DE LA LIBERTÉ.

Il faut prendre garde en politique de passer trop subitement d'une peur à une autre, d'une extrémité à l'autre extrémité.

On remarque maintenant dans certains hommes de l'administration un besoin de déclamer contre la liberté, contre les garanties politiques, contre le contrôle des chambres ; on parle de la nécessité de faire du pouvoir, de constituer la force.

Qu'est-ce que tout cela peut signifier ?

Qu'il faille du pouvoir, rien de mieux ; mais s'imagine-t-on, par exemple, que l'on crée le pouvoir et qu'on fasse de la force ?

Dans l'état de notre civilisation, l'influence arrive à qui la mérite et sait la prendre. Tout le reste est un non-sens politique.

Et puis s'imagine-t-on, par exemple, qu'avec les masses éclairées, après une révolution accomplie au nom de la liberté, il soit possible de faire du pouvoir sans la liberté ou contre la liberté ?

Il n'y a aujourd'hui de force pour un ministère que dans le cercle des institutions et des lois ; hors de là il y a raideur momentanée, taquinerie, mais il n'y a pas de force ; on retombe dans le système de la cour sous la restauration et sous M. de Polignac, à ces ministres tout essouffés qui criaient : Faisons de la force, et qu'un beau matin on a chassés.

(Temps.)

On faisait ce soir courir une liste de cinquante pairs dans les salons ; on la disait arrêtée de ce matin. Voici de quoi elle se composait :

25 officiers généraux ;

3 magistrats ;

5 personnages ayant appartenu à la diplomatie ;

2 membres de l'Institut ;

15 pairs pris dans l'administration de l'empire, ou actuelle, ou ayant rendu des services à l'état.

On réduisait la liste, dans quelques cercles, à 40. En général, les noms étaient bien choisis.

Hier au soir, don Pedro et sa famille ont fait une visite au roi.

— La chambre des députés, dans sa séance du 29 octobre, a renvoyé aux ministres des affaires étrangères et de la marine une pétition présentée par les armateurs du brig *l'Uranie*, et qui avait pour but d'obtenir de la Toscane une indemnité pour la veuve du matelot Siffredi, tué d'un coup de canon à bord de ce brig, dans le port de Talamone, aussi bien que le remboursement, pour les armateurs eux-mêmes, des frais résultant des avaries souffertes par leur navire. Cette affaire est arrangée.

Le gouvernement toscan, faisant droit à nos réclamations, a consenti à accorder pour cette double indemnité, une somme de 5,732 fr. et M. le commandeur Berlinghieri, ministre de Toscane, a annoncé à M. le ministre de la marine qu'il la tenait à sa disposition.

— La *Tribune* a été saisie hier, probablement à cause d'un très court article sur le résultat du procès de M. A. Marrast.

— Si l'on en croit le *Courrier de la Moselle*, la déplorable conduite du général Moreau trouverait un imitateur dans la personne du duc de Raguse. Cette feuille affirme qu'à Munich le duc se serait fait inscrire sur la feuille des étrangers comme *maréchal des armées russes*.

SUISSE. — Neuchâtel, 22 octobre.

Les nouvelles de Neuchâtel sont des plus alarmantes. L'arrivée du commissaire prussien, qui a eu lieu dans la soirée du 22, excite une agitation d'autant plus facile à concevoir qu'il a commencé par déclarer que les pouvoirs dont il était investi tendaient à conserver intacts tous les prétendus droits de son maître sur sa chère principauté de Neuchâtel. La nouvelle de dispositions aussi contraires au vœu des patriotes de la ville et de la campagne, s'est répandue aussitôt dans toutes les communes insurgées, où elle a fait éclater l'indignation la plus vive.

Le commandant Bourquin et ses braves compagnons ont manifesté la ferme intention de soutenir de nouveau la cause populaire par la force des armes, et nous ne doutons pas que, si ces généreux patriotes se trouvent réduits à une telle extrémité, leurs rangs ne soient bientôt grossis par leurs frères de Genève, de Besançon, de Lyon, de Paris, de Mulhouse, etc., etc. ; leur cause était juste, elle acquit un caractère encore plus sacré de la convention signée par le colonel Forrer, sous la garantie des représentans de la diète, convention que la conférence entière s'est engagée à faire exécuter, et dont la diète ne peut décliner la responsabilité sans se montrer à la fois lâche et parjure.

ALLEMAGNE. — Francfort, 29 octobre.

Le *Journal de Francfort* a parlé des émeutes qui ont eu lieu récemment dans cette ville, un article de correspondance daté du 26, contient à ce sujet d'autres détails ainsi conçus :

Depuis trois jours notre ville est désolée par des troubles extrêmement graves, causés par l'imprudence du bourgmestre.

Lundi soir des bourgeois de Francfort rentrant des villages voisins où ils s'étaient exercés au tir de fusils et de pétards, trouvèrent les barrières de la ville fermées à neuf heures. Ils représentèrent aux factionnaires qu'il était d'usage pendant les trois jours de la fête d'automne de ne fermer les portes qu'à dix heures, et qu'ainsi ils se croyaient dispensés de payer le passage. Les soldats refusèrent; il s'en suivit une rixe à la porte d'Allerheiligen entre la ligne et le peuple; on tira des coups de fusils et plusieurs individus furent tués des deux côtés. Des renforts arrivant de la caserne réussirent enfin à rétablir l'ordre.

Les troubles se renouvelèrent le jour suivant, mardi, bien qu'on n'eût fermé les barrières qu'à onze heures et demie. La troupe de ligne fut obligée de rentrer dans les casernes et tous les postes furent occupés par la garde nationale.

Aujourd'hui, mercredi, la garde nationale occupe encore les postes; on craint cependant le renouvellement de scènes affligeantes pour ce soir. Déjà plus de vingt-cinq hommes ont été tués ou blessés dans les troubles des derniers jours.

Des scènes dont on ne peut apprécier encore la force ont troublé la tranquillité à Mayence. Une lutte s'est engagée dans cette ville entre la landwehr autrichienne et la troupe de ligne de la même nation; les deux partis ont chargé leurs fusils avec des petites pierres. Il y a eu deux hommes tués et un grand nombre mis hors de combat.

ANGLETERRE. — Londres, 31 octobre.

Une conférence des ambassadeurs et ministres des cinq grandes puissances sur les affaires de la Belgique a été tenue samedi après-midi, au bureau des affaires étrangères. Elle a duré un peu plus de deux heures.

— On mande de Deal, le 30 octobre, que la flotte de la mer du Nord, après avoir été jointe par une autre frégate et un brick de guerre, a levé l'ancre dans la matinée de ce jour; et comme le vent est favorable, on croyait qu'elle arriverait le lendemain dans l'Escaut.

— Nous apprenons que le marquis de Palmella est arrivé en Angleterre, dans le but de prendre le commandement de l'expédition qui se prépare contre le Portugal. Les officiers portugais, tant dans ce pays qu'en France, ont reçu l'ordre de se rendre à une époque fixée, en divers ports de mer, où des vaisseaux de guerre les prendront à bord.

— Il y a en samedi et dimanche des scènes tumultueuses terribles à Bristol, par suite de l'arrivée de sir Charles Wetherell, membre anti-réformiste de la chambre des communes, nommé *recorder* à la cour d'assises à tenir en cette ville. La populace a forcé la maison-de-ville, où les autorités donnaient un repas à ce magistrat, y a tout brisé, puis a attaqué et détruit la maison de sir Charles, qui a échappé avec peine à la fureur publique.

RUSSIE. — Pétersbourg, 15 octobre.

L'année 1831 doit être signalée dans les annales de l'empire russe comme une des plus fatales. Cette année nous a apporté la peste avec tout son attirail formidable, des insurrections, la guerre. Il nous faudra bien du temps pour pouvoir nous remettre des calamités qui sont venues fondre sur nous.

Lors de la nouvelle de la prise de Varsovie, il y eut des réjouissances, parce que l'on croyait entrevoir le terme de nos maux. Cette espérance n'a pas été de longue durée. Les affaires de la bourse, qui d'abord semblaient renaitre, sont de nouveau réduites à la plus complète stagnation, et le cours des fonds publics ne s'améliore pas. La Pologne a été subjuguée, il est vrai; mais l'affection de la nation polonaise aura-t-elle été acquise également? Les mesures que prend le gouvernement ont été jusqu'à présent bien loin de nous rassurer à ce sujet. Nous sommes obligés d'entretenir, dans ce pays malheureux, ravagé et dépourvu de toutes ressources, une force armée imposante qui est toujours en mouvement et toujours sur ses gardes, parce qu'il est impossible de faire cesser cet esprit de haine qui anime toute la population contre le gouvernement russe.

Dans ces circonstances, on presse la levée des recrues dans les provinces avec une sévérité sans exemple; mais il est probable que les nouveaux conscrits ne suffiront pas à nos besoins, et des personnes bien instruites affirment que, pour couvrir ce défaut d'hommes, le gouvernement aura recours à des enrôlements volontaires, comme il le fit en 1812. Le produit du recrutement décrété par le dernier ukase peut être évalué à 200,000 hommes; mais sur ce nombre à peine les deux tiers arriveront à leur destination; le reste, comme on sait, périt en route. Et puis, indépendamment des pertes d'hommes causées par la guerre de Pologne, et qu'il faut remplacer, il est question de faire entrer de nouveau une armée nombreuse en Moldavie et en Valachie, et d'envoyer des renforts considérables sur les frontières de la Perse, où, d'après les bruits qui circulent ici, les choses prennent de jour en jour un aspect plus hostile et qui commande d'être sur ses gardes contre un voisin humilié et exaspéré.

Quant à nos autres relations politiques, nous sommes en apparence en bonne intelligence avec tous les cabinets. Pourtant ce qui a transpiré sur les dernières conférences avec le duc de Mortemart, peu avant le départ de ce diplomate, n'est pas de bon augure. Aussi prétend-on savoir que l'ambassadeur britannique montre depuis quelque temps

une morgue froide, à laquelle on n'était pas accoutumé précédemment dans ses communications avec notre cabinet.

En résumé, l'avenir ne se présentera pas sous les auspices les plus favorables pour les amis de la paix, aussi long-temps que les peuples continueront à être régis par des principes diamétralement opposés. L'esprit révolutionnaire qui caractérise notre époque nous a subitement transportés dans ce dédale où il faudrait plus que la raison humaine pour avoir le fil à l'aide duquel nous pourrions en sortir.

TURQUIE. — Belgrade, 8 octobre.

Nous avons enfin reçu des nouvelles de bonne source, qui répandent quelque jour sur la retraite précipitée du grand-visir à Bitoglia, ainsi que sur l'origine du bruit, d'après lequel les troupes bosniennes auraient tout-à-coup renoncé à s'avancer plus loin, et auraient envoyé au grand-visir des propositions pour se soumettre. On sait que les Bosniens avaient fait essuyer au grand-visir près de Boscova un échec considérable, et l'avaient ainsi forcé à se retirer en Macédoine. Pendant cette retraite, le grand-visir du grand-seigneur reçut l'ordre de renvoyer sur-le-champ 15,000 hommes à Constantinople pour y assurer la tranquillité compromise. Après avoir obtempéré à cet ordre, le grand-visir se vit complètement hors d'état de rien entreprendre contre les Bosniens, dont il avait appris à connaître les forces, et d'en arrêter les progrès ultérieurs. En conséquence il eut recours à des négociations, auxquelles les Bosniens prêtèrent aussi la main, mais ils exigèrent des conditions telles qu'on pouvait les attendre d'un ennemi victorieux. Ils demandèrent par exemple 3,000 bourses (1,500,000 piastres) à titre d'indemnités pour frais de la guerre, le maintien du *statu quo* actuel des choses en Bosnie, une amnistie pour Mustapha, pacha de Scutari, etc.... Le grand-visir, après avoir fait des efforts pour que ces conditions fussent mitigées, y souscrivit sauf la ratification du grand-seigneur, seulement pour empêcher les Bosniens de pénétrer dans l'intérieur de l'empire, ce qui eût donné un nouvel aliment au mécontentement en Macédoine et en Albanie.

Les Bosniens sont en ce moment stationnés près de Pesreni, sur la frontière de Macédoine, et prêts à entrer dans cette province, dans le cas où la convention conclue ne serait point approuvée par la Porte; tandis qu'un corps détaché pour débloquer Mustapha-pacha dirigerait sa marche vers Scutari. Cependant l'on ne doute presque point que la Porte n'approuve les actes du grand-visir, qu'elle ne diffère pour le moment ses plans d'organisation et de civilisation relativement aux provinces occidentales, et qu'elle ne cherche ainsi à éviter une nouvelle crise.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 3 novembre.

(Présidence de M. de Gerlache.)

La séance est ouverte à une heure moins un quart.

M. Jacques fait l'appel nominal.

M. Dellafaille donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; il est adopté.

L'ordre du jour appelle le rapport de la section centrale sur le projet de loi qui autorise les ministres à ordonnancer et à faire payer les dépenses courantes du mois d'octobre sur les crédits déjà ouverts.

M. Leclercq. Messieurs, le projet de loi sur lequel je suis chargé de vous faire un rapport, n'a en général point rencontré de contradiction directe dans les sections; la plupart des observations se sont réduites à des demandes d'explication qui ont suggéré à la section centrale une proposition, que dans un instant j'aurai l'honneur de vous soumettre, et pour laquelle elle a jugé nécessaire d'inviter messieurs les ministres à assister à votre séance.

Une proposition a été faite dans la 4^e section: elle consiste dans la création d'une commission spéciale semblable à celle que le congrès national avait nommée à l'effet de déterminer un crédit provisoire pour le troisième trimestre. La commission que vous nommeriez vous présenterait un détail des besoins présumés des différens ministères, pendant le dernier trimestre de l'année, et vous leur ouvririez en conséquence des crédits provisoires, dont les ministres rendraient compte sans qu'ils pussent faire de nouvelles nominations d'employés ou d'agens, ni augmenter les traitemens actuels.

J'ai l'honneur de vous proposer au nom de la section centrale de prendre la résolution suivante, qui en cas d'adoption tiendrait lieu du projet de loi présenté le 27 octobre dernier par M. le ministre des finances:

1^o Une commission de six membres sera chargée de présenter à la chambre dans le plus bref délai possible, des propositions de crédits provisoires à ouvrir aux différens ministères, à l'exception du ministère de la guerre, pour le service du 4^e trimestre de l'année 1831.

2^o Cette commission accompagnera ses propositions de tous les renseignemens sur les besoins des divers services publics qu'elle croira propres à en faire apprécier l'étendue.

Comme la résolution doit dans l'opinion de la section centrale être nécessairement subordonnée à la présentation immédiate, ou au moins sous peu de jours, du budget de l'année 1832, elle a invité MM. les ministres à assister à votre séance pour s'expliquer sur ce point.

La proposition de la section centrale est mise aux voix et adoptée.

On procède au scrutin secret à la nomination de la commission;

elle est composée de MM. Legrellé, Osy, Angillis, Seron, Leclercq et de Theux.

Une proposition déposée par M. de Theux, et tendante à inviter la chambre des comptes à présenter le plutôt possible les comptes de l'état pour l'année 1830, est renvoyée aux sections.

La séance est levée à 4 heures. Demain séance publique à midi pour des rapports de pétitions.

SÉNAT.

Séance du 3.

(Présidence de M. DE STASSART.)

La séance est ouverte à onze heures et demie.

M. de Rhodes lit le procès-verbal. Il est adopté.

L'ordre du jour est la suite de la discussion générale du projet de loi relatif aux 24 articles.

On passe à l'appel nominal sur l'ensemble de la loi, en voici le résultat 35 membres pour l'adoption, 8 contre. Le sénat adopte. Deux membres, MM. de Méan et Thorn s'abstiennent.

Ont voté pour : MM. Vanderstraten, de Gorge-le-Grand, de Guchte-nere, Dubois, Puissant, d'Aerschot, d'Oniremont, de Peuthy, E. de Robiano, de Jonghe, d'Hooghvorst, Léopold Lefebvre, de Neve, Barré de Comogne, de Rhodes, de Man d'Hobruge, de Mérode, de Moreghem fils, Dandelot, van de Neck, Piers de Raveschot, de Pélichy, de Coninck, van de Steen, de Sécus, de Stockhem, de Snoy, de Rouvroy, Vilain XIII, de Quarré, Dupont, de Moreghem père, de Stassart, de Cartier d'Yves.

Ont voté contre : MM. Beytz, de Rouillé, de Schirveld, de Loe, de Robiano, d'Ansembourg, Lefebvre-Meuret.

La séance est levée à deux heures et demie.

Le conseil des ministres s'est assemblé hier à 8 heures du soir au palais du roi pour délibérer sur la question de l'acceptation des 24 articles par S. M. Nous dirons quel a été le résultat de la délibération du conseil, nous ne savons même pas si elle a eu un résultat. Mais ce que nous savons parfaitement, c'est que la Belgique et son digne chef auraient encore pu être sauvés, il n'y a pas douze heures, par une résolution énergique.

(Courrier.)

— Nous avons annoncé dans le temps la publication à Paris d'un nouveau journal sous le titre de l'*Opinion*. La police du juste milieu, qui hait par-dessus tout la liberté de la presse, s'est hâtée de susciter des tracasseries à l'*Opinion* pour l'empêcher de paraître, et n'avoir pas besoin plus tard de la ruiner en procès. Mais le nouveau journal a triomphé de ces vexations anticipées. Après quelques jours d'interruption, l'*Opinion* vient de reparaitre. Dans le n° du 31 octobre que nous avons sous les yeux, M. de Poter publie un article sur la Belgique dont nous extrayons ce qui suit :

« Les puissances ont atteint leur but : la révolution belge se sera suicidée ignominieusement elle-même. La tuer à coups de canon n'eût été qu'un demi-succès contre elle; car cette mort-là, en politique, est le gage assuré d'une résurrection prochaine. La Belgique mitraillée par les rois, comme la Pologne, mais aux portes mêmes de Paris, aurait offert, dans la disposition actuelle des esprits, plus d'un danger. La Belgique, demandant à vivre de sa honte, est morte politiquement. On ne la haïra plus, on la méprisera. »

ANNONCES.

1321.

AVIS.

Le sieur Gillard - Leveaux, bottier à Namur, N° 624, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir un assortiment complet d'objets qui regardent son état et dont le détail suit, savoir :

Sacs de nuit de tous genres, gourdes en cuir bouillis d'un nouveau genre, sacs, boyaux, doubles et simples, et autre qualité pour dragées et pour poudre, gibecières, chancellières, pantouffles fourrées de toute qualité, bottines fourrées pour les voyages, socques pour dames et pour hommes, guêtres de chasse de toute grandeur, douillettes pour dames, chaussons à gomme élastique, boîtes à chapeau, garnitures pour ceinturon de sabre et d'épée, chaussons de tout genre pour dames et pour hommes, musettes pour militaire de toute espèce, et d'autres articles analogues à son état; le tout venant de Paris et au goût le plus nouveau.

1322.

AVIS.

Le public est prévenu que le lundi 7 novembre 1831, à dix heures du matin, il sera procédé à l'hôtel du gouvernement provincial à Namur, par la commission administrative de la maison de sûreté civile et militaire de cette ville, et sous l'approbation ultérieure du département de l'intérieur, à l'adjudication publique et au rabais de la fourniture du pain, de la viande, de la graisse, du beurre, des pommes de terre, des pois, des légumes, du sel, du poivre, du vinaigre, des chandelles, de l'huile, de la paille, du chauffage, du savon, du lait, des balais nécessaires, respectivement pour la nourriture des détenus, et pour le service de ladite maison, pendant l'année 1832.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et conditions de cette adjudication au bureau du geolier de ladite maison du sûreté civile et militaire à Namur.

Namur, le 27 octobre 1831.

Chanoine DE HAUREGARD,
L'abbé PIRSOUL, secrétaire.

1335. A louer très-avantageusement au centre de la ville, un quartier au premier, composé de deux ou quatre places, avec papier, glaces, cheminées de marbre, cave et grenier.

S'adresser au bureau de cette feuille.

1336. Réadjudication de la location des greniers de la boucherie, fourniture du chauffage pour le service des bureaux de l'administration de la ville.

Le bourgmestre et les échevins de la ville de Namur donnent avis que le mardi 8 novembre 1831, à onze heures du matin, il sera procédé, au lieu ordinaire de leurs séances, 1° à la réadjudication de la location des greniers de la boucherie, 2° et à l'adjudication du chauffage pour le service des bureaux de l'administration de la ville, pendant une année.

Les conditions relatives à ces adjudications sont déposées au secrétariat de cette administration, où les amateurs pourront en prendre connaissance.

Namur, le 28 octobre 1831.

Pour le bourgmestre absent :

A. LEMIELLE-MAZURE.

Thé. DANDOY, secrétaire.

1330.

Immeubles à vendre par licitation.

Lundi 14 novembre 1831, à dix heures du matin, chez la veuve Falmagne, aubergiste à Fosses, il sera procédé, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Namur, le 3 septembre dernier, et à la requête des sieurs Grisart et autres consors, à la vente par licitation, conformément à la loi du 12 juin 1816, par le ministère de maître Gislain, notaire à Namur, et en présence de M. le juge de paix du canton de Fosses, des biens immeubles dont la désignation suit, sis à Burnot, commune de Profondeville, district et province de Namur :

1° Une ile ou oseraie, divisée en deux parties, joignant chacune à la Meuse, à M. Raymond de Severin, au ruisseau et à Collignon;

2° Une pièce de terre joignant audit Collignon, au rivage, à la commune et à la grande route;

3° Une maison et jardin en dépendant, joignant à Collignon, au rivage et à la fenderie;

4° Une maison, appendices et dépendances, avec le jardin et le terrain en dépendant, contenant 18 perches environ et joignant du nord à Collignon, du midi au biez de la fenderie, du levant audit biez et du couchant à la grande route, ladite maison et partie de terrain étant aujourd'hui occupés par la brigade de gendarmerie, l'autre partie étant défructuée par le sieur Grisart.

Ces biens seront vendus par quatre lots, puis en masse, aux clauses et conditions dont on pourra prendre connaissance en l'étude de maître Marchot, avocat à Namur, et en celle dudit maître Gislain.

1327. Vente considérable d'objets mobiliers et marchandises en coutellerie et autres.

A la requête de Madame veuve Lesire, née Danheux, négociante, rue du bas de la place, N° 918, à Namur, on vendra publiquement une grande quantité de coutellerie et autres objets mobiliers.

Laquelle vente aura lieu le 9 novembre 1831, à la recette du sieur TSCHARNER, entrepreneur de ventes publiques.

Pour prix et conditions de la location de la maison cotée du n° 918 susdit, on doit s'adresser à M. TSCHARNER.

1089.

A VENDRE,

Le beau domaine dit *Maisonselle*, près de Walcourt, province de Namur, composé d'un corps de ferme, bergeries voutées en briques, couvertes en ardoises et tous les bâtimens qui en dépendent, écuries, étables, porcheries, granges et une belle cour, dans laquelle il se trouve une fontaine d'eau de source;

Lent et vingt bonniers de terres et prés, mesure des Pays-Bas, et neuf bonniers environ de bois, y compris le bois dit *Chevremont*, bien peuplés de chênes et beau taillis; le tout ne formant qu'un ensemble.

Deux étangs se trouvent enclavés dans les prairies et sont alimentés par des eaux de sources.

Ce domaine est susceptible de grandes améliorations.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, à M. Delvigne, notaire à Thon, près de Namur.

1333. Chevaux, vaches, génisses, cochons, chariots, attirails de labour, meubles, linges, etc., à vendre à Wierde, pour cause de décès.

Mercredi 9 novembre 1831, et jours suivans, s'il y a lieu, les héritiers du sieur G. Moreau, et de la Dame son épouse, tous deux décédés à Wierde, feront vendre au plus offrant quatre bons chevaux propres à tout usage, deux poulains, douze très-belles vaches et génisses, deux cochons gras, plusieurs chariots, charrues, herses, rouleaux, tonneaux, ferrailles, linges, fourrages, grains, pommes de terre, légumes, vinaigre et autres objets trop longs à détailler.

Cette vente se fera chaque jour, à dix heures très-précises du matin, dans la ferme appartenante auxdits héritiers à Wierde, par le ministère et à la recette de maître Gislain, notaire à Namur.